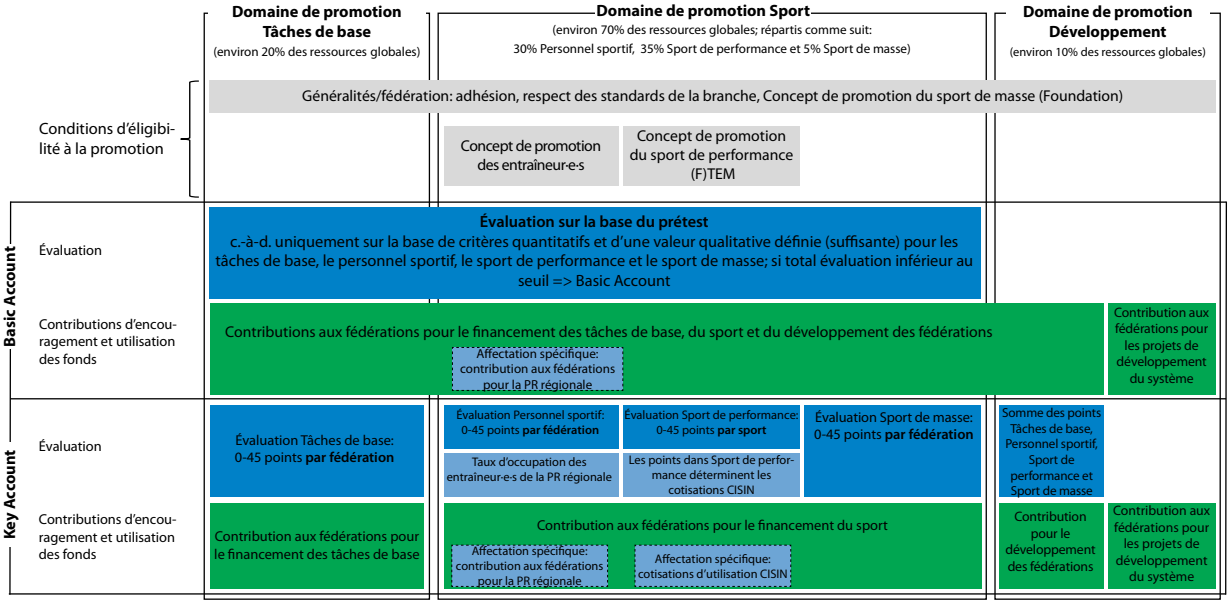


Source: Keystone-SDA

La promotion des fédérations en bref

Le nouveau modèle de promotion des fédérations de Swiss Olympic met en place des incitations ciblées pour que les fédérations sportives nationales organisent l'attribution et l'utilisation de leurs ressources dans le sens d'une promotion globale des fédérations. Grâce à une grande liberté dans l'utilisation des moyens financiers, les fédérations sportives peuvent agir de manière plus autonome et utiliser leurs ressources en fonction de leurs besoins. La promotion des fédérations se divise en trois domaines de promotion: Tâches de base, Sport et Développement. Tous les quatre ans, à la suite des Jeux Olympiques d'été, toutes les fédérations sportives nationales seront évaluées. Cette évaluation servira à déterminer les contributions d'encouragement des fédérations pour le prochain cycle de quatre ans de la convention de prestations.



Basic Account et Key Account

Swiss Olympic classe les fédérations en deux catégories de comptes sur la base d'un prétest simplifié et réalisé en amont qui ne prend en compte que les critères quantitatifs: les fédérations dont le total des points est inférieur au seuil défini sont classées comme Basic Account et reçoivent un montant forfaitaire (éventuellement complété par une contribution à la PR régionale et par des fonds de projet issus du développement du système). Les Key Accounts, c'est-à-dire les fédérations dont le total des points est supérieur au seuil défini, seront soumis à une évaluation de tous les critères qualitatifs après le prétest.

Les contributions d'encouragement respectives sont calculées individuellement et comprennent les contributions d'encouragement aux tâches de base, au sport, à la PR régionale, les cotisations d'utilisation CISIN ainsi que la contribution au développement des fédérations et les éventuels fonds de projet de développement du système.

Processus d'évaluation

1. Vérification du respect des conditions d'éligibilité à la promotion du sport de performance
2. Réalisation du prétest sur la base d'une évaluation quantitative

3. Classification des fédérations en Basic Accounts et Key Accounts
4. Enquête et évaluation des critères qualitatifs de tous les Key Accounts
5. Communication de l'évaluation provisoire et de la fourchette de la future contribution d'encouragement
6. Adoption de l'évaluation et des contributions d'encouragement
7. Communication des montants définitifs des contributions d'encouragement pour le futur cycle de convention de prestations

Domaine de promotion Tâches de base

Ce domaine vise à inciter les fédérations à renforcer leur base de membres, à mettre en place des structures stables et professionnelles et à répondre ainsi aux exigences d'une organisation sportive moderne.

Domaine de promotion Sport

Le domaine de promotion Sport est le plus important. Il se divise en sous-domaines Personnel sportif, Sport de performance et Sport de masse. Dans le sous-domaine Personnel sportif, l'accent est mis sur la professionnalisation des personnes clés et des entraîneur·e·s. Dans le sous-domaine Sport de performance, les différents sports obtiennent des points grâce à leurs succès internationaux et à une promotion de haute qualité du sport de performance de l'élite et de la relève. Dans le sous-domaine Sport de masse, l'accent est mis sur une large base de membres, une offre sportive variée et un encadrement hautement qualifié.

Domaine de promotion Développement

Ce domaine se distingue des deux autres par sa logique. Il repose sur un portefeuille de développement stratégique qui définit les thèmes centraux importants pour le développement du sport suisse. Les moyens financiers alloués au domaine de promotion Développement représentent environ 10 pour cent du budget total et sont répartis à parts égales entre le développement des fédérations, qui soutient des projets spécifiques de certaines fédérations, et le développement du système, qui finance des projets interfédérations et coopératifs.

Conditions

Pour bénéficier de contributions financières, les fédérations doivent remplir les conditions générales (c.-à-d. adhésion, standard de la branche et concept de promotion du sport de masse). Pour avoir accès aux contributions d'encouragement du personnel sportif, elles doivent disposer d'un concept de promotion des entraîneur·e·s. Les contributions financières destinées au sport de performance ne sont accessibles qu'aux sports qui remplissent les conditions d'éligibilité à la promotion du sport de performance (concept de promotion du sport de performance, activités des cadres dirigées par la fédération, et exigences minimales concernant la diffusion nationale, les fonds propres pour le sport de performance et l'engagement d'entraîneur·e·s).

Détermination des contributions d'encouragement

Les Basic Accounts reçoivent une contribution forfaitaire sur la base du prétest.

Les Key Accounts reçoivent un montant calculé individuellement. Les points obtenus par domaine d'évaluation sont d'abord catégorisés (0 à <3 points, 3 à <6 points, …, 39 à <42 points, 42 à <45 points, 45 points). Les points classés par catégorie générés dans les domaines d'évaluation par fédération sont convertis en contributions par rapport au total des points obtenus par toutes les fédérations et aux fonds disponibles par domaine d'évaluation.

Le montant de la contribution au développement des fédérations issu du domaine de promotion Développement est défini pour chaque fédération sur la base des points obtenus dans les domaines de promotion Tâches de base et Sport. Les contributions au développement du système sont déterminées dans le cadre du portefeuille de développement pour chaque projet et chaque fédération.

Les cotisations d'utilisation CISIN sont déterminées en fonction des points obtenus dans l'évaluation du sport de performance. Les contributions d'encouragement à la PR régionale sont quant à elles définies en fonction du taux d'occupation des entraîneur·e·s employé·e·s dans les organismes régionaux responsables de la PR.

Période transitoire 2027-2028

Afin de garantir aux fédérations sportives nationales une sécurité de planification élevée, Swiss Olympic limitera les répercussions financières durant la phase de transition. Cependant, les nouvelles structures et les nouveaux processus entreront en vigueur et apporteront des nouveautés tangibles. Ainsi, l'utilisation des contributions que les fédérations sportives nationales recevront à partir de 2027 devra impérativement être liée aux domaines de promotion du nouveau modèle. Les fonds précédents sont dissous.

Ce qui a changé

- Grande liberté dans l'utilisation des moyens financiers
- Accent mis sur le personnel
- Aspects éthiques et qualitatifs intégrés dans les critères de mesure et les conditions
- Possibilités de soutien aux objectifs de développement propre
- Large éventail de critères incluant également les tâches de base et le sport de masse

De plus amples informations sur la **promotion des fédérations à partir de 2027** sont disponibles sur le site web de Swiss Olympic.